

Paris. Le général Trochu, dans l'opinion du prince était le seul homme capable d'arrêter le mouvement. L'empereur me demanda dans un entretien particulier si je connaissais le général Trochu. Je répondis que je le connaissais comme un homme de cœur. Sur une interpellation de la défense relativement à cette conviction, le général répondit : J'ai dit seulement : c'est ma conviction intime. C'était mon opinion. (Mouvement.)

M. Lachaud. Comme condition demandée par le général Trochu, le retour de la garde mobile sous Paris ne fut-il pas exigé. Le général constate que l'Empereur voulait qu'au moins ou exceptait certains bataillons de Paris, notamment ceux de Belleville, de Ménilmontant et de Montmartre, et l'on demandait le cantonnement dans les villes du Nord.

M. Lachaud. Etait-il entendu que le général Trochu rentrerait sur Paris, on irait du côté de Metz.

M. le général MacMahon. Je n'avais pas d'opinion à cet égard dans ce moment là.

M. Lachaud. L'Empereur avait-il en ce moment le commandement militaire.

M. le général MacMahon. Le commandement avait été remis entre les mains du général Bazaine. L'Empereur m'a déclaré positivement que le général Bazaine donnait seul les ordres, pour des raisons qu'il n'avait pas à expliquer ; et je suis persuadé, en effet, qu'il ne s'en est pas occupé.

On entend successivement les dépositions du général Changarnier relativement au propos qui lui a été attribué d'avoir dit du général Trochu : « C'est Tartuffe sous le casque de Mengin » propos que le général ne peut se rappeler précisément au bout d'un an ; de M. Baze, questeur de l'Assemblée, sur des propos attribués au général Neumayer sur le général Trochu, chef d'escadron au moment de la revue de Satory en octobre 1859 et qui se bornent à des correspondances de service entre M. Baze, commandant de la garde nationale d'Agen et le général Neumayer, commandant la division de Lot-et-Garonne et qui n'impliquent en rien une action du général Trochu en faveur de l'Empereur.

M. Lachaud. Je demanderai au général s'il a tenu le propos qui lui a été attribué de dire qu'un Tartuffe coiffé du casque de Mengin.

M. le général Changarnier. La société serait bien malade si l'on venait à répéter les propos qui se tiennent dans les salons. Je suis appelé à répondre sur des faits et non sur des appréciations que j'aurais faites, je n'admets pas qu'un propos de conversation devienne un fait devant la justice. Je ne puis apporter d'affirmation au sujet d'un propos que je ne puis me rappeler.

M. Lachaud. Ainsi le général n'aurait pas prononcé cette parole ?

M. le général. Le 4 septembre j'étais à Metz privé de toute communication avec le reste de la France comment veut-on que je réponde d'une conversation tenue il y a quelques mois.

Un juré. Comme le propos prêt au général a une grande importance nous sommes obligés de lui demander si oui ou non il a prononcé les paroles que lui attribue le Figaro.

M. le général. Je n'enregistre pas toutes les paroles que je prononce.

M. le président. Avez-vous tenu le propos oui ou non ?

M. le général. L'article sur le général Trochu n'aurait pas été aperçu par moi si celui-ci ne l'avait découpé et ne me l'avait envoyé.

On entend également la déposition de M. Ch. Méffray, propriétaire, ancien capitaine dans l'armée et qui dit que la défense de Paris n'a été ni sérieuse ni précise au point de vue militaire et qui croit que Buzenval a été également une mesure très mal conçue.

M. le général Pellissier frère du général Pellissier conteste la nature du propos qui lui a été attribué par M. Théodore de Grave comme ayant été prononcé par lui dans un wagon. Il a émis une appréciation générale, mais n'a rien dit qui put porter atteinte à son estime pour le général Trochu, quand il a vu le récit du Figaro il n'y a vu qu'un récit bouffon. M. Théodore de Grave, maintenant son dire et le capitaine de la garde impériale Cadanova qui pourra comparaitre a entendu le même propos.

M. le général Le Brun dépose des sentiments et de la conduite honorables du général Trochu.

M. Lachaud veut constater que le général Trochu a été un des hommes de guerre qui sont arrivés le plus rapidement.

qu'il avait été question de rappeler les princes d'Orléans.

M. le général Bertrand répond affirmativement et l'impératrice n'aurait pas montré d'opposition pour la liberté à laisser aux princes d'Orléans de revenir en France pour défendre le pays.

L'amiral parle également des sentiments de dévouement exprimés par le général Trochu à l'impératrice.

M. le général Bertrand qui avait le commandement des mobiles, dit que le retour des mobiles à Paris n'était pas uniquement l'œuvre du général Trochu. L'empereur pensait qu'ils auraient le sentiment de défendre leurs foyers.

M. Lachaud. Mais il n'en est pas moins vrai que le général MacMahon a déclaré que le retour des mobiles à Paris était une condition sine qua non des conditions du général Trochu.

M. le général Palikao est entendu de nouveau sur ses sentiments relatifs au général Trochu. Il lui a écrit après le 4 septembre ; c'est vrai : Mais le général Palikao sous la préoccupation que lui causait la situation de son fils alla d'abord jusqu'à Namur. Il considérait le général Trochu comme étant seulement ministre de la guerre et n'ayant ainsi qu'une situation militaire. Plus tard, il sut quelle était la situation politique acceptée par le général Trochu et il n'eut plus avec le général Trochu aucune relation même la plus légère.

M. le général Berthoull continue sa déposition à l'égard de la garde mobile. Il remarqua tout d'abord la situation difficile du camp de Chalons, qui, d'un moment à l'autre, pouvait être surpris par l'ennemi et l'Empereur pouvait même être très-facilement enlevé par un parti ennemi.

M. le général MacMahon est entendu de nouveau. Il confirme sa première déposition ; le jour de la conférence ou le lendemain, l'empereur lui a parlé du retour des mobiles à Paris, et, dans sa pensée, c'était une condition sine qua non demandée par le général Trochu ; et, au fond, l'empereur ne voulait pas faire cela.

M. le général MacMahon soutient que l'empereur voulait au moins que les mobiles de Montmartre, de Ménilmontant et de Belleville fussent cantonnés dans le Nord.

M. Henri Chevroux, présent dans la salle, s'avance devant la Cour et confirme ce que vient de dire le général MacMahon. Je jure, dit-il, que l'empereur n'était pas d'avis du retour à Paris des gardes mobiles et qu'il ne céda que sur l'affirmation du général Trochu, qu'il n'y avait rien à craindre dès lors que le commandement était confié au général Berthoull.

M. Mathieu. Il y a d'ailleurs la proclamation du général Trochu, comme gouverneur de Paris. « J'ai demandé, dit-elle, en parlant des mobiles, j'ai demandé votre rappel à Paris ; c'est votre droit et votre devoir. J'ai eu vous la confiance la plus complète. »

M. le général Schmitz, ancien chef d'état-major du général Trochu rappelle les premiers événements des opérations militaires de la guerre de 1870, en appuyant d'abord sur la défaite de Freshville.

Interrogé sur le retour des mobiles dans Paris, il répond : J'avais reçu à Chalons une dépêche de M. le comte de Palikao, ainsi conçue : « Le général de Linières mieux qu'il ne sait s'il y a lieu de battre en retraite sur Laon. »

M. le général Schmitz rappelle les conférences qui eurent lieu entre le prince Napoléon, l'empereur et les généraux à Chalons. Il assure que c'est après ces conférences que le retour à Paris des mobiles fut décidé.

M. le général Schmitz s'explique sur les affaires de Châtillon et de Buzenval ; à l'égard de ces affaires, il n'était pas d'avis d'un engagement et le général Vinoy était de la même opinion, celui-ci désirait même ne pas s'associer à ces opérations ; mais sur 29 membres du conseil de la guerre, 27 furent d'un avis contraire et l'affaire eut lieu. Le général s'explique aussi sur ce qui se passait à l'hôtel du gouverneur de Paris ; mais là comme au ministère de la guerre, c'était une sorte de champ de foire où tout le monde entrant.

M. Lachaud fait appel de nouveau au témoignage de M. Piétri, ancien préfet de police.

M. Piétri parle de divers rapports de police et entr'autres d'un rapport où le gouverneur de Paris, aurait dit à propos des mesures qui étaient réclamées : Le peuple de Paris est armé, et il saura faire la police lui-même.

M. Lachaud ne conteste pas la parole de M. Piétri ; mais les agents ne font pas des rapports qui soient tous, paroles d'Évangile.

M. le général Schmitz ajoute que bien des hommes criaient contre les agissements de la police, mais que le général Trochu connaissait la loyauté de M. Piétri et qu'il ne fallait pas écouter tout ce que l'on disait à cet égard. M. Tirard s'exclamait lui-même, et cependant, c'est un homme considérable. Le général Trochu regardait M. Piétri comme agissant d'une façon extrêmement loyale, et M. Tirard s'écria : mais c'est abominable. Il ne faut donc pas croire à tout ce que l'on dit.

Pournichon, Charles Brunet, Cresson, Vacherot, Arnaud de l'ariège et Gabriel de Montagu sont successivement entendus. La liste des témoins étant épuisée, l'audience est levée et renvoyée pour le réquisitoire et pour les plaidoiries à samedi.

Catastrophe A LA Linière de SAINT-GILLES (NOUVEAUX DÉTAILS.)

La catastrophe dont la Linière de Saint-Gilles a été le théâtre compte trois victimes de plus. Depuis que nous avons rapporté les détails de cet affreux accident, trois cadavres ont encore été trouvés sous les décombres.

C'est donc neuf morts et onze blessés que comprend la liste des victimes ! Nous disions, hier, qu'on supposait que deux ouvriers qui n'avaient pas reparu chez eux se trouvaient ensevelis sous les ruines. Les renseignements que fournit un jeune gargon, employé dans l'usine, confirment ces suppositions. Ce jeune homme, apprenti forgeron, travaillait avec deux ouvriers forgerons dans la forge située derrière la cheminée, à côté du bâtiment aux machines. Au moment de l'explosion de la chaudière un des ouvriers s'écria : *Och God ! och God ! my syn vorren !* (Mon Dieu ! mon Dieu ! nous sommes perdus !) L'apprenti se sauva dans le bâtiment aux machines, et les deux ouvriers se sauvèrent par une porte donnant sur la cour. Le gamin sortit sain et sauf, mais on ne revit plus ses compagnons.

M. le procureur du roi, l'enquête à laquelle il procéda sur les lieux mêmes étant terminée, chargea M. l'architecte Rousselle des travaux de déblai, et de la démolition des parties menaçant ruines. M. Rousselle fit d'abord déblayer un passage à ciel ouvert communiquant avec plusieurs ateliers et qu'on supposait avoir été choisis par les ouvriers qui se sauvaient.

Les travaux étant intelligemment dirigés, le passage fut bientôt déblayé et l'on découvrit le cadavre d'un ouvrier ajusteur, nommé Tuerlinckx. Il était couché la face contre terre, les bras en avant. Tout semblait démontrer qu'il avait été atteint, tandis qu'il courait et s'écrasé par une partie de la cheminée tombée sur lui.

Pendant que s'effectuaient ces travaux, d'autres déblayaient le côté par où, d'après les indications de l'apprenti forgeron, avaient dû s'enfuir ses deux compagnons. Les cadavres de ces deux malheureux furent, en effet, découverts à ces endroits. Ces deux cadavres se trouvaient l'un à côté de l'autre, mais l'un était couché sur le dos, tandis que l'autre avait la face contre terre. Tous deux ont dû être surpris pendant leur fuite et s'écrasés par la masse énorme de la maçonnerie tombée sur eux. Ce sont les nommés Memmens et Edmond Van den Kerckhove, frère de Louis Van den Kerckhove, dont le nom figure déjà dans la liste de morts.

Depuis, les travaux ont continué, mais ils n'ont plus amené de nouvelles découvertes. Tout porte à croire que la liste des victimes est close.

LA LIBÉRATION DU PAYS !

Ah ! puisse se lever moins coûteux et me s'embrasser l'heure qui doit nous régénérer !
(Lamarine.)
Le Seigneur m'accablant du poids de sa colère, Me tira sur un char d'effraie et de malheur !
(Lamarine.)

I.
Libérer la patrie !... à ces mots je tressaille O France ! ô mon pays ! A ce glorieux nom, Toute force est debout, toute vertu travaille Et porte son tribut pour payer ta rançon.

Un sublime transport s'allume dans les âmes ; Tout ce qui garde au cœur un sentiment pieux, Le riche, l'artisan, les enfants et les femmes, Tout dit : « Affranchissons la terre des aïeux. »

Qu'il est beau ce spectacle ! il émeut, il console ; Il fait renaitre en nous l'énergie et la foi, Et le monde étonné prononce une parole : « France, un heureux destin repose encore en toi. »

Quoi ! nous... répudier le sublime héritage Que nous avaient transmis nos pères les Gaulois ! Du sévère vainqueur subir le dur outrage, Et supporter ainsi ses despotiques loix.

Non, frères, il nous faut conjurer l'infortune ! Sur notre sol fleurir l'arbre du vieil honneur ! A l'œuvre !... travaillons à la cause commune, Et vers ce noble but rivalisons d'ardeur.

II.
Français ! prêts, prêts une oreille attentive Aux plaintes que vers nous murmurent les échos ; Il est, il est là-bas des provinces captives D'où se sont exilés le bonheur, le repos.

Jusqu'à jour qui viendra porter leur délivrance, Leurs champs seront couverts de soldats ennemis, Insultant au présent, au passé de la France. Ils traitent nos cités comme pays conquis !...

Lugubres souvenirs !... là plus de douce ivresse ; On y baise ou pleurant l'enfant dans le berceau ; On mêle aux aliments des larmes de tristesse ; Chaque foyer paraît morne comme un tombeau !

III.
Vous, que n'ont pas frappés les malheurs de la guerre, Qui de l'invasion n'avez pas vu l'horreur, Donnez à pleines mains ; notre France si chère Dans ce suprême appel s'adresse à votre cœur.

Apportons nos tributs, le talent et le génie ; Sacrifions notre or, notre argent, nos bijoux ; Expions un passé criminel et frivole, Et le ciel dédaigneux prendra pitié de nous !!!
PAULINE HENRY, née LEMAITRE.
Arras, février 1872.

Commerce

New-York, 27 mars. Middling 23 1/2. Change sur France 4 73 3/4. Or 110 1/2. — A New-Orléans, low middling 141 — ; à Savannah 137 —. — Recettes 4 jours 30,000 b. — Expéditions pour Angleterre 17,000 b. — France 2,000 Continent 10,000 b. — Stock 447,000 b.

Liverpool, 28 mars. Ventes de la semaine : 58,000 b., dont 4,000 b. pour l'exportation et 45,000 b. pour la consommation. Importation 56,000 b., dont 15,000 b. Amérique. — Stock 687,000 b., dont 251,000 b. Amérique et 235,000 b.

Liverpool, 28 mars. Vente semaine 59,000 b. Consommation 45,000 b. Stock 688,000 b. Assez bonne demande, ventes 12,000 b., prix fermes. Louisiane 11 3/8. Oomra 8 1/4.

Bombay, 27 mars. Oomra 260 R. — Dhollerah 254 R. — Sawgined 272 R.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES
26 mars. — Octavie Piquette, rue du Fort. — Louis Buisine, rue de la Tuilerie. — Gustave Decourcelle aux 3 Ponts. — Julie Belmont, rue de la Guinguette. — Marie Kimpe, rue de la Perche. — Dorothee Schalkens, rue du Parc. — Jules Chatelein, rue du Moulin. — Jules Moulard, rue Saint-Jean. — Charles Demol, rue de la Gaité. — Angèle Buse, rue des Longues-Haies.

27 mars. — Lucie Ouvry rue des Champs. — Julie Vandecasteele, rue Decréme. — Henri Bayart, à l'Épeule. — Flore Dutilleul, rue des Longues-Haies. — Philippe Noelin, rue de la Croix. — Hortense Vanderveld, rue Jaquet. — Léonie Dubart, rue Vaucanson. — Oscar Demayer, à la Potellerie.

28 mars. — Julien Viard, rue de Beaurepaire. — Sophie Favorelle, au Ravpdy. — Jean Baptiste Meissonne, rue Bernard. — Céline Dervaux, au Fort Sion. — Valentin Montens, rue Saint-André.

DÉCÈS
26 mars. — Louis Saily, 2 ans, Chemin des Couteaux. — Angèle Hennion, 1 mois, rue de Lille. — Fideline Denis, 30 ans, ménagère, rue Bernard. — Marie Lesaffre, 1 an, rue du Ballon. — Louis Samain, 64 ans, fabricant de toiles, rue du Collège. — Eleuthère Leblond, 85 ans, ordisseur, rue du Trichon. — Angèle Masquelié, 6 mois, rue du Vieil-Abreuvoir. — Héloïse Dubrule 3 ans, rue de l'Espérance. — Alphonse Lestienne, 34 ans, menuisier, rue Pérot. — Pierre Debisschop, 2 ans, rue des Longues-Haies.

27 mars. — Emile Vein, 5 mois, rue de l'Hermitage. — François Lagasse, 8 mois, rue des Longues-Haies. — Laurent Van Hove 46 ans, appreteur, rue de l'Espérance. — Eugénie Fortier, 4 ans, au Fort Mullier. — Angèle Haimex, 16 jours, rue Pérot. — Rosalie Allart, 50 ans, lessiveuse à l'Hôpital.

28 mars. — Cécile Barlet, 71 ans, couturière, rue Saint-Georges. — Georges Duquesnoy, 2 ans, rue du Fort. — Gustave Legrand, 3 mois, rue d'Italie. — Jules Wilfert, 7 mois à l'Épeule. — Emile Marga, 4 ans, rue du Collège. — Jean Baptiste Bonte, 3 mois, rue des Filatures. — Marie De Meerschman, 2 ans, rue du Ballon. — Eugénie Ferdinand, 8 ans, rue de Flandre. — Pauline Lepoutre, 24 ans, femme de chambre, à l'Hôpital. — Eugène Delahaye, 2 ans, au Fontenoy. — Pierre Vandendaele, 20 ans, tisserand au Fontenoy. — Auguste Beernaert, 1 an, au Fontenoy. — Désiré Anot, 1 mois, rue Saint-Jean. — Paul Deschamps 23 jours, à l'Épeule. — Marie Boquillon, 84 ans, ménagère, à l'Hospice.

Maladies nerveuses

Les maladies des nerfs ont souvent recours à la Névrosine Léchelle dans les migraines, névralgies, palpitations, qu'après avoir éprouvé toutes les ressources médicales. Malgré cette condition peu favorable, elle obtient toujours de prompts et décisifs succès. — Emploi interne de 6 à 20 gouttes, (à l'extérieur, en fonctions, et le malade passe de la crise aiguë au calme parfait.)

Se trouve partout dans les pharmacies, à Paris, 35, rue Lamartine. (Brochure franco.)

THÉÂTRE DE ROUBAIX

LES ARTISTES RÉUNIS
Dimanche 31 Mars 1872
Clôture définitive
A l'occasion des fêtes de Pâques, deux grandes pièces.
La Mendiante, drame en cinq actes, par MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson.
Les Mémoires du diable, comédie-vaudeville en trois actes, par M. E. Arago.

ORDRE : 1° La Mendiante. — 2° Les Mémoires.
NOTA. — Vu la longueur du spectacle, on commencera à 6 heures 1/2 précises, afin de finir avant minuit.

BOURSE DE LILLE

du 28 Mars 1872
OBLIGATIONS
NORD. 302 75

COURS PRÉCÉDENT.

FONDS DE L'ÉTAT
Rente 3 0/0 56 60
Rente 4 1/2 0/0 75 50
Obligations 6 0/0 1870 515 ..
Emprunt 6 0/0, 25 fr. 30 versés, p.c. 91 40
Emprunt 5 0/0 88 80

OBLIGATIONS DES VILLES.
Paris 1855-1860 380 ..
Paris 1865 427 50
Lille 1860 95 50
Lille 1863 86 ..
Lille 1868 472 50
Armentières 470 ..
Département du Nord 82 ..
Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr. 36 ..
Bordeaux 82 ..
Amiens 92 50
Bruxelles 1868 163 25

VALEURS LOCALES
Caisse commerciale de Lille, Verley 550 ..
Caisse comm. c. de Roubaix, Verley 525 ..
Caisse d'escompte Pérot et C. 590 ..
Crédit industriel et de Dépôts du Nord 530 ..
Comptoir commercial Devidler et C. 512 50
Gaz de Wazemmes, actions ancien. 1420 ..
Gaz de Wazemmes, actions nouvel. 1375 ..
Le Nord, assurances contre l'incendie 1330 ..

CHARBONNAGES
Azincourt 3100 ..
Bruay 417 50
Bully-Grenay (le sixième) 882 50
Carvin 10075 ..
Courrières 1150 ..
Escarvelle 940 ..
Fermay 9800 ..
Lens 1050 ..
Meurchin 5410 ..
Vioignin et Nœux 5000 ..
Vendin 300 ..

COURS DES HUILES DE LILLE DU 28 MARS

	Huile l'hectoitre	GRAINES l'hectoitre	TOURTEAUX l'hectoitre
Colza	51 50 25	50 80 21	..
Lin	51 50 25	50 80 21	..
Olive	51 50 25	50 80 21	..
Arachide	51 50 25	50 80 21	..
Castor	51 50 25	50 80 21	..
Chêne	51 50 25	50 80 21	..
Lin pays	51 50 25	50 80 21	..
Lin étr.	51 50 25	50 80 21	..

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE DU 28 MARS 1872

	Am. Poids.	1re q.	2e q.	3e q.	extrêmes
Bœufs	2335	1 58	1 46	1 36	1 20 à 1 64
Vaches	750	1 45	1 31	1 21	1 10 à 1 50
Taureaux	53	1 38	1 26	1 16	1 12 à 1 42
Veaux	869	1 30	1 25	1 18	1 10 à 1 35
Moutons	12542	1 25	1 10	1 05	1 00 à 1 10
Porcs gras	279	1 45	1 35	1 25	1 20 à 1 30
Porcs maigres	17	1 30	1 20	1 10	1 00 à 1 20

MARCHÉ DE CAMBRAI DU 26 MARS

	GRAINES	Colza mars.	25
Colza	22 75
Lin

MARCHÉ D'ORCHIES DU 25 MARS.

	Blé bl. 1re q.	2e q.	3e q.	Avoine 1re q.	2e q.	3e q.
Blé bl. 1re q.	25
Blé bl. 2e q.
Blé bl. 3e q.
Blé gris 1re q.
Blé gris 2e q.
Blé gris 3e q.
Seigle 1re q.
Seigle 2e q.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME) Capital : 5,000,000 francs Siège social : 57, rue Tailbout, Paris

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :
Participation aux emprunts publics et émissions.
Prêts et avances sur titres. (Mêmes numéros conservés).
 Paiements de tous coupons.
 Placement permanent d'obligations et arbritrages avec toutes valeurs.
 Achat et vente de toutes valeurs en Banque
 Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel). Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.

Le Président du Conseil d'administration
N. LEFEBVRE-DURUPLÉ, G. O. *
Ancien Ministre du Commerce.
2030

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT - MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER le véritable nom 1700

APPRENTIS

On demande des Apprentis à l'imprimerie du JOURNAL DE ROUBAIX, rue Nain, 1.